



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Recueil général de documents juridiques intéressant l'histoire du Royaume de Tahiti et des établissements français en Polynésie. Volume 1, Les sources françaises, 1842-1958 / par Antoine Leca et Philippe Lechat
éd. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013
cote : 60.059

Précieux et scrupuleux, cet ouvrage n'est certes pas exhaustif car il est hélas bien trop tard pour qu'il puisse l'être. Mais il annonce un tome II, coutumier consacré aux codes et textes locaux en langue "ma'ohi" encore disponibles malgré des pertes énormes et définitives depuis presque deux siècles ; et un tome III regroupant les textes du "triangle polynésien" de l'Océan Pacifique dans son ensemble, en collaboration obligée avec des pays et des partenaires essentiellement anglophones.

Ce volume présente, par ordre chronologique, 169 textes de nature, de volume et de portée très diverses, dont dix actes de cessions territoriales de 1842 seulement pour mémoire et quelques-uns limités à des extraits. Colonisation et évangélisation s'y révèlent étroitement mêlées, y compris dans la violence, mais pour un résultat historique toutefois relativement plus doux qu'ailleurs dans l'Empire. Conquêtes de force et aimables invitations des autochtones à s'installer se sont souvent conjuguées. En outre, la pratique traditionnelle du métissage a encouragé l'émergence d'une société presque unifiée et tolérante et les Polynésiens (encore appelés "Maoris" ou "Indiens" au XIX^e siècle) ont bénéficié dès 1880 de la pleine nationalité française, et donc du collège électoral unique, confirmés en 1945.

Soulignons la fascinante plongée juridique et humaine dans les réalités tahitiennes anciennes de 1845 que nous offre le "Code des lois révisées dans l'assemblée des législateurs" en mai puis "adoptées et sanctionnées" en juillet de cette année-là (pp.82-117) : pas moins de 31 mini-lois applicables aux "terres de la Société sous protectorat" dans tous les domaines d'une vie simple et traditionnelle dont il faut goûter la pittoresque énumération : meurtres, coups et blessures, alcools, musique et danse, adultère et "entremettage", mariages mixtes, cochons et tous bestiaux, surveillants de nuit, donations, ventes et locations de terres, couples mariés ou "cachés dans les bois", sabbat et enseignement des enfants, dommages aux propriétés, impositions annuelles, pêcheurs, demeure de la reine et composition de sa garde, pilotage, ancrage et déserteurs, maladies apportées par les navires... Et le "régent de Taïti" Paraita, "sanctionné" par le gouverneur Bruat, "commissaire du Roi des français", clôt d'une pieuse péroraison ce long recueil fourre-tout souvent doux et calme qui semble destiné à régir



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

et à préserver un paradis tranquille : “Voilà ma parole à vous tous... Observez aussi la parole de Dieu... Soyez sauvés par le vrai Dieu”.

Nombreux sont aussi les textes qui suivent étape par étape l'intégration géographique et juridique de tous les éléments insulaires qui composent aujourd'hui la Polynésie française, ainsi que la création et l'évolution, à Tahiti principalement, d'une grande variété, mouvante et complexe, de “conseils” (“de gouvernement”, “d'administration”, “colonial”, “général”, “de district” ou “de contentieux administratif”). Le recueil comporte également la convention franco-britannique de 1887 relative aux Nouvelles Hébrides et l'arbitrage franco-mexicain consacré à l'île Clipperton, sollicité en 1909 mais rendu seulement en 1931 !

On attendra avec impatience la parution du tome II annoncé, encore plus révélateur des réalités polynésiennes depuis bientôt deux siècles.

Philippe David